

Communiqué de presse
12 Octobre 2018

Remise des prix du Concours Départemental des Villes et Villages fleuris 2018

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine confie au Comité départemental du tourisme Haute Bretagne Ille-et-Vilaine le soin de proposer et mettre en œuvre la politique départementale en matière de fleurissement et de valorisation paysagère des communes et plus spécifiquement l'organisation du Concours Départemental des villes et Villages fleuris.

Dans le cadre de cette mission, le CDT a proposé une nouvelle stratégie qui se poursuit en 2018, par un engagement en matière d'accompagnement du label Villes et Villages fleuris et par des actions diverses d'animation et de promotion auprès des communes d'Ille-et-Vilaine.

Ce concours qui s'est tenu dans les salons du Conseil départemental vendredi 12 octobre, a récompensé, comme chaque année, les communes du département non encore labellisées dans leurs catégories respectives. Il est le résultat de la tournée estivale du jury départemental et est une étape incontournable à l'obtention de la fameuse 1^{ère} fleur.

En progression cette année, 83 communes ont participé en 2018 à ce concours (dont 47 communes labellisées et 36 nouvelles communes).

La cérémonie co-présidée par Anne Françoise COURTEILLE Vice-Présidente au Conseil départemental, représentant Monsieur CHENUT, Président du Conseil départemental et Solène MICHENOT, Présidente du CDT, s'est déroulée en présence des maires, responsables des services des espaces verts des communes, des conseillers départementaux, des membres du jury...

Ce concours a été créé pour récompenser les efforts de fleurissement menés par les collectivités et a pour vocation depuis 2014 de promouvoir et encourager toute action en faveur du développement des espaces verts et de l'embellissement du cadre de vie.

Les 11 communes lauréates :

1^{ère} catégorie (de 1000 hab) : THOURIE 1^{er} prix, MOUTIERS 2nd prix, SAINT-SYMPHORIEN 3^{ème} prix

2^{ème} catégorie (de 1001 à 3499 hab) : TAILLIS 1^{er} prix, SAINT-ONEN-LA-CHAPELLE 2nd prix, MONTREUIL-SOUS-PEROUSE 3^{ème} prix, BOURG-DES-COMPTES 4^{ème} prix.

3^{ème} catégorie (de 3500 à 9999 hab) : BREAL-SOUS-MONTFORT 1^{er} prix, LIFFRE 2nd prix, CHATEAUBOURG 3^{ème} prix, GEVEZE, 4^{ème} prix.

Prix spéciaux : Prix du jardinier, CHATEAUBOURG, 3^{ème} catégorie

Prix de la mise en valeur du patrimoine, MOUTIERS, 1^{ère} catégorie

Prix de l'aménagement paysager, THOURIE, 1^{ère} catégorie.



Comité départemental du tourisme Haute Bretagne Ile-et-Vilaine
Responsable du dossier

Valérie POTREL – Tel. 02 99 78 47 49 – v.potrel@bretagne35.com

Contact presse

Yolaine PROVOST-GAUTIER – Tel. 02 99 78 47 43 – y.gautier@bretagne35.com